

Le FSI renforce sa capacité d'intervention au service des entreprises de biotechnologies

Paris – le 3 juin 2009 : Dans un contexte de raréfaction des nouveaux investissements en fonds propres dans les entreprises innovantes, le FSI annonce le renforcement de ses moyens d'action au service des entreprises de biotechnologie pour soutenir le développement d'un secteur stratégique pour l'économie française.

Cette contribution est motivée par le potentiel de croissance, la très haute valeur ajoutée des innovations présentées par ce secteur, et les enjeux de santé publique associés.

1) Le FSI soutient la création d'un nouveau fonds dédié à la biotechnologie

Le FSI s'engage à **soutenir la mise en place d'un nouveau fonds d'investissement dédié aux entreprises de biotechnologie**, en se déclarant prêt à souscrire à hauteur d'un tiers, aux côtés des grands industriels de la pharmacie et d'autres investisseurs intéressés. Géré par une équipe spécialisée, et appuyé sur un comité d'experts à mettre en place, ce fonds aurait vocation à financer le développement des entreprises les plus prometteuses du secteur. Par cette initiative, le FSI joue le rôle de catalyseur propre à sa mission et fédère des co-investisseurs privés et publics.

2) Le FSI investira directement dans certaines entreprises de biotechnologies

Pour quelques projets particuliers qui ne seraient pas couverts par le fonds en faveur des biotechnologies, le FSI pourra **financer directement les entreprises cotées ou matures** dans le secteur des biotechnologies, en prenant des participations minoritaires supérieures à 10 millions d'euros et avec des co-investisseurs, conformément à sa doctrine d'investissement.

3) Le FSI apporte 75 M€ supplémentaires aux fonds dédiés au secteur des biotechnologies

Le FSI augmentera ses **investissements dans les nouveaux fonds principalement dédiés aux biotechnologies** dans le cadre de France Investissement. 75 millions d'euros y seront consacrés sur les deux prochaines années, aux côtés des investisseurs institutionnels privés. Une équipe de professionnels spécialisés dans le domaine des biotechnologies supervisera ces investissements.

4) Le FSI engage des partenariats avec France Biotech et OSÉO pour mobiliser les compétences sectorielles

Le FSI **s'appuiera sur l'expertise technique d'OSÉO** qui livrera des analyses ponctuelles et une revue régulière des évolutions du secteur. En parallèle, un **partenariat avec l'association France Biotech** permettra au FSI de faire connaître à ses entrepreneurs

adhérents ses conditions et modalités d'investissement, ainsi que de bénéficier de ses relations approfondies avec les sociétés de biotechnologies.

Une **équipe sectorielle dédiée** aux investissements dans le domaine des biotechnologies sera constituée au sein du FSI. Par ailleurs, un **comité d'experts reconnus** éclairera le FSI dans l'analyse des projets qui lui seront soumis.

A propos du FSI

Société anonyme détenue à 51% par la Caisse des Dépôts et 49% par l'Etat français, le FSI est un investisseur avisé qui intervient en fonds propres pour prendre des participations minoritaires dans des entreprises françaises porteuses de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie.

Contact FSI

Benjamin Perret
Euro RSCG C&O
01 58 47 95 39

benjamin.perret@eurorscg.fr